

DEC170544DR12

Décision portant nomination de Mme Sarah SCAGLIONE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) et nommant M. Jean-Paul BORG en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7258¹ en date du 16/01/2014 ;

Considérant que Mme Sarah SCAGLIONE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Provence et Corse du 11 au 13 mars 2014 et du 25 au 27 mars 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sarah SCAGLIONE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), à compter du 1^{er} juillet 2016.

Mme Sarah SCAGLIONE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sarah SCAGLIONE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7/02/2017

Le directeur de l'unité
M. Jean-Paul BORG

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Délégué Régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND